



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

Lettre d'information

N° 39
DÉCEMBRE 2021



De haut en bas, de gauche à droite :

Assemblée générale extraordinaire de l'ANF, le 14 septembre 2021;

Master de droit notarial de Niamey : 5 ans déjà!

Assises de l'intelligence économique francophone et africaine ;

Aïssa Ndiaye, lauréate «Young Leaders 2021» de la French-African Foundation.

02 éditorial

**EN 2022, L'ANF FÊTERA
SON 30^e ANNIVERSAIRE**

du président de l'ANF, Laurent Dejoie

03 événements

**MOBILISATION DES
RÉSEAUX FRANCOPHONES**

—
**LAURENT DEJOIE, RÉÉLU
À LA TÊTE DE L'ANF**

05 ACTUALITÉS

07 VIE DES CHAMBRES

12 entretien avec...

AÏSSA NDIAYE

une femme notaire à l'honneur

éditorial

En 2022, l'ANF fêtera son 30^e anniversaire



Laurent Dejoie
Président de l'ANF

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone
60 bd de La Tour Maubourg
75007 Paris
www.notariat-francophone.org
contact : francophonie@notaires.fr

—
Directeur de la publication
LAURENT DEJOIE
Président de l'ANF

—
Responsable éditoriale
ANNE MARIE CORDELLE
01 44 90 30 00
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

—
Rédaction en chef déléguée
ALAIN GRUMBERG
grumberg@futuringpress.com

—
Futuring Press
63 Ter, avenue Édouard-Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt
06 80 90 63 96
www.futuringpress.com

—
Photographies
FUTURING PRESS,
ANF, Chambres notariales...

—
Maquette
Jean-Sien Kin

—
Coordination d'impression
Pro Image COPY/NUMERIK
15 avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Nous aurons l'occasion de revenir sur le chemin parcouru et sur le travail accompli. L'activité déployée par l'Association du notariat francophone et ses 28 membres en 2021 constitue un condensé éclairant de ces 30 années.

LA MISSION ÉTAT-CIVIL menée par l'Organisation internationale de la Francophonie au Niger avec le concours actif des notaires francophones et l'appui d'Abdoulaye Harissou, secrétaire général de l'ANF, les cinq années du master de Droit notarial de l'université de Niamey dont Mohamed Tchassona Traoré a fait un bilan, les multiples réunions des réseaux francophones que nous avons organisées ou auxquelles nous avons participé en sont le témoignage.

CONSTRUIRE L'AVENIR – En cette période de vœux de Nouvel an, c'est vers l'avenir que j'ai envie de me tourner.

En s'appuyant sur notre expertise en matière de formation et sur notre capacité à traiter des thématiques importantes comme le foncier ou l'état-civil, nous devons nous mettre en marche pour travailler sur la digitalisation de nos activités notariales.

Les nouvelles technologies prennent une place de plus en plus importante au point de révolutionner nos pratiques professionnelles et la manière dont nous exerçons nos missions.

Il est important de poursuivre nos efforts de formation et aussi d'imaginer le notariat de demain. Parce que les notaires sont au cœur des sociétés, nous devons nous interroger sur les défis que pose la numérisation aux citoyens et les accompagner. Il appartient aux notaires d'entretenir la relation humaine sans laquelle les outils numériques ne sont rien.

Beau programme pour 2022.

événements

Mobilisation des réseaux francophones



JOURNÉES DE L'OIF

ORGANISÉES à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie, les 7^{es} Journées des Réseaux institutionnels de la Francophonie¹ ont eu lieu les 27 et 28 septembre 2021 en présentiel et en visioconférence. Y ont participées les présidents, les secrétaires généraux et des membres des 16 réseaux, dont l'Association du notariat francophone (ANF), et des experts internationaux. Deux thématiques ont été abordées, la lutte contre la désinformation et l'état civil, notamment des enfants. Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, respectivement président et secrétaire

général de l'ANF, sont intervenus pour rappeler les actions du notariat francophone en la matière. Deux autres sujets ont été abordés :

- d'une part, le renforcement de l'État de droit et le respect des droits de l'Homme par la prévention et la lutte contre la corruption ;
- d'autre part, les processus démocratiques.

À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Autre initiative, une Réunion des représentants français au sein des Réseaux institutionnels

de la Francophonie a eu lieu le 12 octobre 2021 dans les locaux parisiens du Conseil supérieur du notariat. La rencontre, organisée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a regroupé les représentants de dix des seize réseaux institutionnels et de quatre réseaux informels². La réunion avait pour buts de consolider les liens entre tous et de partager les bonnes pratiques. Les prises de parole se sont organisées autour des valeurs défendues par la Francophonie : État de droit, gouvernance et respect des droits humains, sécurité et protection du citoyen, démocratie et dialogue démocratique.

1. Association des cours constitutionnelles francophones ; Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français ; Association francophone des autorités de protection des données personnelles ; Association Réseau francophone des régulateurs des médias ; Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune ; Réseau des compétences électorales francophones ; Réseau francophone de diffusion du droit ; Réseau international francophone de formation policière ; Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la francophonie.

2. Association des préfets et représentants de l'État de la francophonie ; Réseau francophone des Inspections judiciaires ; Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ; Réseau francophone numérique (bibliothèques et institutions patrimoniales).

événements

Laurent Dejoie, réélu à la tête de l'ANF



CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ANF, qui regroupe 28 pays membres, a un nouveau conseil d'administration :

- **Pour l'Afrique** : Mohamed Tchassona Traoré (Togo) ; Christiane Bitty Kouyaté (Côte d'Ivoire) ; Moustapha Ndiaye (Sénégal) ; Abdoulaye Harissou (Cameroun) ; Salomon Louboula (Congo Brazzaville).
- **Pour l'Amérique** : Hélène Potvin et Michel Vermette (Canada).
- **Pour l'Europe** : Katrin Roggeman (Belgique) ; Tomasz Kot (Pologne) ; Laurent Dejoie (France) ; Laurent Besso (Suisse) ; Laurent Fritsch (France).

UNE ASSEMBLÉE générale extraordinaire de l'Association du notariat francophone s'est tenue le 14 septembre 2021 en visioconférence. Elle a élu un nouveau conseil d'administration. Laurent Dejoie a été reconduit président de l'ANF pour trois ans. Après de nombreuses années d'engagement au sein de l'ANF notamment en matière de formation, François Grimaldi quitte ses fonctions de trésorier. Il est remplacé par Laurent Fritsch.

NOUVEAU BUREAU

Il est composé comme suit :

- **Président** : Laurent Dejoie.
- **Vice-présidentes** : Christiane Bitty Kouyaté et Hélène Potvin.
- **Secrétaire général** : Abdoulaye Harissou
- **Trésorier** : Laurent Fritsch.



LE MASTER DE DROIT NOTARIAL DE NIAMEY : 5 ANS DÉJÀ !

Quel bilan dresser du master Droit notarial de l'université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey cinq ans après sa création ? Mohamed Tchassona-Traoré, vice-président honoraire pour l'Afrique de l'Union internationale du notariat (UINL) et coordonnateur pour l'UINL du programme a réalisé un Rapport de gestion du master couvrant les années 2016 à 2021³.



POUR LE RAPPORTEUR, il ne fait aucun doute que le master remplit pleinement le principal objectif que s'étaient fixés ses partenaires⁴ : assurer une formation notariale de qualité en Afrique⁵ qui réponde aux besoins des

États. Les quatre premières promotions ont accueilli 83 étudiants qui, dans leur grande majorité, évoluent dans le secteur notarial avec des situations diverses : notaires titulaires, en attente de charge, stagiaires ou en recherche de stages. La cinquième promotion est en cours de sélection. Autre point fort du master : le professionnalisme du corps enseignant et notamment la contribution de notaires confirmés issus des rangs de l'UINL.

AMÉLIORATIONS - Indépendamment de la pandémie de Covid-19 qui a retardé la formation, le Rapport relève des points d'amélioration : le master n'a pas de salle dédiée au sein de l'université. De même, une bibliothèque notariale fait cruellement défaut. Il y a aussi les problèmes d'accès au logement pour les étudiants. Les difficultés rencontrées dans la gestion administrative, sociale et académique du master appellent une suggestion : la création d'un secrétariat permanent. Par ailleurs, un Fond autonome à la formation serait bienvenu pour en améliorer son fonctionnement et assurer la rémunération en temps et en heure des professeurs.

RECONNAISSANCE DES ÉTATS - Un autre défi majeur concerne la reconnaissance du master. Dans certains pays (Niger, Togo, Tchad, Mali, Centrafrique, Sénégal, Mauritanie) la profession est accessible aux diplômés du master, ce n'est pas le cas dans d'autres où l'accès à la profession de notaires n'est pas subordonné à des diplômes spécialisés en droit notarial ce qui appelle « une harmonisation des textes portant statut des notaires des pays membres de la CAAF/UINL ». Pour terminer sur une note optimiste, notons la création de l'Association des diplômés et étudiants en droit notarial (ADEN-UAM) le 6 février 2021 dont la Lettre de l'ANF a rendu compte dans son numéro 38.

3. Le Rapport de Muhammed Tchassona-Traoré est téléchargeable sur le site de l'ANF : <https://notariat-francophone.org>

4. Commission des Affaires africaines de l'UINL, ministère de la Justice du Niger, Chambre des notaires du Niger, Université de Niamey, Association du notariat francophone (ANF).

5. Le master a un double objectif de préparer les étudiants à la profession de notaire et de contribuer à la formation continue des notaires.



ASSISES DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE ET AFRICAINE

C'est en présence de très nombreux experts et personnalités du monde économique et des affaires que se sont tenues les Assises de l'intelligence francophone et africaine les 16 décembre et 17 décembre 2021 au Conseil supérieur du notariat à Paris en partenariat avec l'ANF. Le thème central de la conférence a été abordé sous ses multiples dimensions : formation, information, finances, investissements, politique publique, communication. L'Association du notariat francophone était représentée par Aissa Ndiaye qui figure parmi les Young Leaders 2021 de la French-African Foundation. Lire son interview en page 12 et sur le site de l'ANF.

L'ANF PARTICIPE À COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ÉTAT CIVIL

L'Assemblée générale annuelle de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) a eu lieu le 22 septembre 2021 à Strasbourg. L'ANF était représentée par Laurent Fritsch, trésorier. Une coopération plus étroite entre la CIEC et l'ANF est envisagée.

La CIEC est une organisation inter-gouvernementale fondée en 1948/1949⁶. Elle a pour objet de promouvoir la coopération internationale en matière d'état civil et d'améliorer le fonctionnement des services nationaux dans ce domaine. Pour ce faire, elle dispose d'une documentation législative et jurisprudentielle sur le droit des États membres et leur fournit des renseignements et des expertises. Elle effectue également des études juridiques et techniques et édite des publications et élabore des conventions et recommandations.

INTERVENTIONS – Le représentant de l'ANF a pris la parole après les interventions du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et de la Convention de la Haye. Laurent Fritsch a présenté les initiatives de l'ANF en faveur de l'état civil des enfants, notamment les actions de terrains



dans différents pays francophones (au Niger avec l'OIF, au Togo). Il est également intervenu sur la participation de l'ANF à l'actualisation du « Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles⁷ ». Une coopération plus active entre la CIEC et l'ANF a été évoquée qui pourrait se concrétiser courant 2022.

EN SAVOIR PLUS :

La CIEC⁸ est composée de 5 États membres : Belgique, Espagne, Luxembourg, Suisse et Turquie et de 9 ayant un statut d'observateur : Chypre, Lituanie, Moldavie, Pérou, Roumanie, Russie, Saint-Siège, Slovaquie et Suède. Plusieurs pays se sont retirés de la CIEC notamment la Grèce et la France, qui a pourtant contribué à sa fondation, mais continuent d'en appliquer les principes. Son bureau est le suivant :

- Présidente : Jeannine Dennewald, Luxembourg.
- Vice-président : Sefik Aygöl, Turquie.
- Secrétaire général : Nicolas Nord, France.
- Secrétaire générale adjointe : Camille Reitzer, France.

6. Signature du Protocole relatif à la Commission Internationale de l'État Civil à Berne le 25 septembre 1950.

7. https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/oif_guide-pratique_etatcivil-27-11-14.pdf

8. www.ciec1.org

vie des chambres

BELGIQUE

La constitution en ligne des sociétés en Belgique est possible grâce notamment à une plateforme dédiée.

TRANSPOSITION DU DROIT EUROPÉEN

Par la loi du 12 juillet 2021, le législateur fédéral belge a transposé la directive (UE) 2019/1151 concernant l'utilisation d'outils et de processus numériques en droit des sociétés. Cette directive visait à rendre possible depuis 1^{er} août 2021 la constitution entièrement en ligne d'une société à responsabilité limitée dans tous les États membres de l'UE. Malgré la suppression requise de toute forme de comparution physique, le législateur belge a choisi de conserver l'intervention notariale et de rendre

l'acte de constitution dématérialisé possible pour toutes les formes légales belges sans distinction.

STARTMYBUSINESS – L'application StartMyBusiness (accessible par www.startmybusiness.be) permet à tout citoyen européen de créer une entreprise en Belgique à distance. Créée par la Fédération belge des notaires (Fednot), la plateforme est composée d'un site web public à destination des entrepreneurs et d'une application à destination des notaires :

- D'une part, l'application permet aux notaires d'accompagner et de conseiller les entrepreneurs tout au long du processus de création d'une société ;
- D'autre part, le processus est accéléré grâce au partage des données introduites par le client sur la plateforme, à la mise à disposition d'un modèle d'acte pour une SRL, à l'archivage automatique de l'acte authentique de constitution dans la Banque d'actes notariés (NABAN), etc.

BÉNIN

Malgré la pandémie le notariat béninois reste actif. Le nouveau bureau élu en avril 2021 se mobilise sur la formation continue.

LA CHAMBRE DES NOTAIRES du Bénin, à l'instar de tous les notariats du monde entier, a été confrontée aux difficultés liées à la pandémie de la Covid-19. L'année 2020 a été, pour ainsi dire, une période de léthargie due à la baisse drastique de la fréquentation des études par les usagers. Il n'y a quasiment pas eu d'actions menées sur le plan international durant cette même période.

RÉFORMES – Le Bénin connaît depuis quelques années, une vague de réformes initiées par le gouvernement :

- Parmi celles qui concernent directement le notariat, notons la pos-

sibilité, de créer des sociétés en ligne ; ce qui, de fait, a restreint le champ d'intervention du notaire béninois en la matière.

- Citons aussi la dématérialisation des demandes d'états descriptifs des titres fonciers ainsi que la formalité de mutation simple.

Pour accompagner les actions du gouvernement en matière foncière, il a été décidé au cours d'une assemblée générale des notaires, de la baisse du montant des émoluments pour toutes les transactions foncières. Cependant, la lenteur administrative observée dans le processus de confirmation de

droits fonciers ne permet pas d'apprécier à leur juste valeur les efforts consentis de part et d'autre dont le but ultime est la sécurité juridique des transactions effectuées par les usagers de nos études.

FORMATION DES NOTAIRES – Courant avril 2021, la Chambre des notaires du Bénin a élu à sa tête un nouveau bureau présidé par Edith Gladys Campbell. Dans la droite ligne de l'ancienne équipe, le bureau actuel entend poursuivre les efforts en faveur de la formation continue des membres de la Chambre qui est une obligation incombant au notaire dans l'exercice de sa profession.

vie des chambres

• Un accord de partenariat entre la Chambre des notaires et l'École régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA), avait été signé grâce aux efforts hautement appréciés du président Michel-Olympe

Djossouvi. Il y est prévu une série de quatre formations annuelles au minimum.

Le bureau actuel est à pied d'œuvre pour la mise en œuvre effective des

clauses dudit accord qui seront bénéfiques à ses membres en termes d'amélioration de la qualité de la mission du service public dont nous avons la lourde charge.

BULGARIE

Le notariat de Bulgarie a été fortement marqué par la pandémie de Covid-19 mais les notaires ont maintenu en partie leurs activités.

DEPUIS LE DÉCLENCHEMENT de la crise sanitaire mondiale, les travaux de la Chambre des notaires de Bulgarie et des notaires du pays ont été impactés par la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19. Malgré tout les notaires ont exercé leurs activités sans interruption. Pendant la période de mars à avril, les actes notariés ont été limités aux urgences conformé-

ment aux dispositions de la loi sur les mesures et les actions pendant l'état d'urgence, déclaré par une décision de l'Assemblée nationale le 13 mars 2020 pour surmonter des conséquences de la crise sanitaire. Selon les exigences de l'art. 5 de la loi, la Chambre des notaires de Bulgarie a mis à disposition des notaires de permanence afin d'assurer la sécurité du chiffre d'affaires civil et

des revenus financiers des collectivités locales. Le reste de l'année, les notaires ont travaillé sans restriction, sous réserve des mesures de limitation de la pandémie de Covid-19 imposées par les autorités sanitaires.

Au cours de l'année, aucun amendement législatif significatif n'a été adopté susceptible d'affecter les compétences des notaires dans le pays.

CAMEROUN

La Chambre nationale des notaires du Cameroun a été très active au cours du 2^e semestre 2021. Elle a notamment été reçue par le ministre de la Justice.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Une Assemblée générale extraordinaire de la Chambre nationale des notaires du Cameroun a eu lieu le 30 juillet 2021. En présence du directeur des Professions judiciaires au ministère de la Justice, les notaires ont notamment débattu de l'état de la profession notariale au Cameroun et en ont dressé les perspectives.

AUDIENCE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Au terme des travaux de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juillet, le ministre d'État, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, entouré de ses proches collaborateurs, a reçu en audience une délégation du bureau de la CNNC. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment :

- la collaboration entre la Chancellerie et la CNNC,
- l'exercice illégal de la profession,
- la résurgence des greffiers-notaires,
- la clarification des règles d'intérim et de liquidation des études de notaires,
- et la révision des textes organiques du notariat.

vie des chambres

Le ministre de la Justice, en réaction, a indiqué que l'essentiel des questions soulevées trouveront leurs solutions dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts des notaires dont la publication est en bonne voie.

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET D'APPUI À LA MODERNISATION DU CADASTRE ET AU CLIMAT DES AFFAIRES (PAMOCCA) – La CNNC a pris part aux travaux des 40^e et 41^e réunions ordinaires du PAMOCCA, respectivement les 29 juillet et 28 octobre 2021. L'objectif

global de ce projet est de valoriser le capital foncier du Cameroun pour améliorer la croissance de manière durable et réduire la pauvreté et, spécifiquement, de renforcer la fiabilité du titre foncier et de moderniser la gestion du système cadastral et domanial.

PRÉPARATIFS DE LA 1^{ère} SESSION DU CAMEROON BUSINESS FORUM (CBF 12) – Dans ce cadre, la CNNC a assisté, le 26 octobre 2021, aux réunions techniques consacrées à l'examen des activités réformatrices susceptibles d'être

menées au titre de l'exercice 2022, notamment en matière de création d'entreprises, d'exécution des contrats et d'accès à la propriété immobilière. Il est à noter qu'il est envisagé, pour ce qui concerne la création d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) de réduire le seuil du capital minimum de 100 000 Francs CFA à 5 000 Francs CFA.

Enfin, le notariat camerounais a participé à la cérémonie d'ouverture de la Réunion annuelle des chefs de cours d'appel, le 18 octobre 2021.

RÉPUBLIQUE DE LA MACÉDOINE DU NORD

Entre mai et octobre 2021, une loi sur la Protection des données personnelles et la modification de la loi sur les Sociétés commerciales ont introduit des changements dans les procédures notariales.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – Depuis le 24 août 2021, la nouvelle loi sur la Protection des données personnelles est pleinement appliquée, réalisant ainsi une harmonisation totale avec la législation de l'Union européenne (UE) conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil européen du 27 avril 2016, par lequel un certain nombre de termes et d'instituts nouveaux et redéfinis ont été introduits.

- Le principe de responsabilité a été introduit, c'est-à-dire l'obligation pour les contrôleurs de démontrer le respect des principes définis.

- Une nouveauté dans la loi est la possibilité pour un groupe de personnes morales de pouvoir désigner un délégué à la protection des données personnelles, à condition que ce délégué soit facilement accessible à chaque personne morale. L'agent doit être sélectionné en fonction de ses qualifications professionnelles, de sa connaissance approfondie de la législation en la matière et des pratiques où il peut être employé par le contrôleur (comme avec l'ancienne loi). Cependant, la nouvelle loi stipule que le délégué à la protection des données personnelles peut fournir ses services sur une base contractuelle.

- Au moment de définir les moyens de traitement et au moment du traitement lui-même, le responsable est tenu d'appliquer certaines mesures techniques et organisationnelles pour une plus grande protection des personnes concernées tout au long du traitement de leurs données à caractère personnel et de respecter la base légale tout au long de leur collecte, et le faire de manière loyale et transparente vis-à-vis de la personne dont les données personnelles sont traitées.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES – La loi sur les sociétés commerciales a été modifiée, introduisant ainsi un nouveau type de

vie des chambres

société commerciale dans les opérations juridiques de la Macédoine du Nord.

- Il s'agit d'une société à responsabilité limitée simplifiée avec un maximum de trois fondateurs, personnes phy-

siques, dont l'un est un gestionnaire. Le capital minimum investi est de l'équivalence d'un euro en Denar selon le taux de change moyen de la Banque nationale de la République de Macédoine du Nord applicable au

jour du paiement, sauf si les fondateurs ont accepté de prendre comme référence le jour de la signature des Actes constitutifs de la société. L'investissement du capital ne peut être que pécuniaire.

NIGER

Le notariat nigérien a organisé pour la première fois une Journée portes ouvertes qui a permis de sensibiliser la population à ses activités.

JOURNÉE PORTES OUVERTES – La Chambre nationale des notaires du Niger a organisé le 2 octobre 2021 à Niamey, la 1^{re} édition de la Journée portes ouvertes sur les activités des notaires en commémoration du 73^e anniversaire du Congrès du notariat dont la 1^{re} Rencontre a eu lieu en 1948 en Argentine. À cette occasion, les notaires ont offert des consultations gratuites à la

population de Niamey et ses alentours, venue très nombreuse. Cette initiative a permis de faire mieux connaître la mission du notaire très peu connue du public qui a tendance à confondre notaire, avocat, juge, huissier et autres membres du corps judiciaire.

5^e PROMOTION DU MASTER DROIT NOTARIAL – La Chambre nationale des

notaires du Niger a saisi les différentes chambres nationales des notaires de la Commission des Affaires Africaines (CAAF) de l'Union internationale du notariat pour les inviter à faire parvenir les dossiers de candidature des étudiants au master international Droit notarial de l'Univeristé Abdou Moumouni de Niamey, promotion 2021-2022 (Lire également en page 5).

QUÉBEC

Des notaires du Québec formés à la médiation interviennent en matière familiale et pour de petites créances.

L'IMPARTIALITÉ DU NOTAIRE est bien connue et fait de cet officier public, juriste de proximité, un médiateur tout indiqué dans la résolution de différends. Ainsi, un notaire peut, après avoir suivi la formation adéquate, être accrédité à titre de médiateur pour exercer au Québec. Par ailleurs et dans le but de désengorger les tribunaux et de faciliter l'accès à la justice,

le gouvernement du Québec a effectué récemment des modifications concernant la médiation.

MATIÈRE FAMILIALE – En matière familiale, un projet pilote en vigueur depuis le 18 février 2021 permet aux couples sans enfant, lors d'une séparation, de bénéficier de trois heures de médiation subvention-

nées en vue du partage des droits patrimoniaux résultant de leur vie commune.

PETITES CRÉANCES – Du côté des petites créances, les dossiers contestés devront maintenant faire l'objet d'une séance de pré-médiation, offerte par les Centres de justice de proximité (centres régionaux financés par le gouvernement

vie des chambres

du Québec), où les parties se verront expliquer en quoi consiste la médiation.

ÉVALUATION EN COURS – Ce processus est aussi possible dans le cadre du projet pilote en médiation familiale,

mais est toutefois optionnel. Ce projet pilote en médiation familiale prendra fin le 30 juin 2022 et celui relatif à la médiation en matière de petites créances se terminera le 30 novembre 2022. Après ces dates, des constats

seront tirés de ces projets pilotes afin d'évaluer leurs effets sur la population et le nombre de dossiers devant les tribunaux. C'est un dossier que la Chambre des notaires du Québec suivra avec intérêt.

SUISSE

La Fédération suisse des notaires élabore une stratégie numérique.

LA FÉDÉRATION SUISSE DES NOTAIRES (FSN) a élaboré en 2021 une stratégie numérique en étroite collaboration avec différentes parties prenantes, spécialistes et professionnels du notariat. La vision : « Nous numérisons d'ici à 2027 les activités notariales et collaborons ainsi avec nos partenaires en toute sécurité et sans discontinuité des médias ».

PREMIÈRE ÉTAPE – Une première étape a consisté à définir les activités notariales ainsi que les principes et

les critères de réussite. Outre le développement du matériel informatique et des logiciels requis, les critères cruciaux de réussite sont avant tout la protection des données et la sécurité, les processus d'assistance ainsi que la propension au changement des officiers publics et partenaires. Les principes essentiels sont la saisie unique des données et leur utilisation multiple, la volonté de normes uniformes et l'harmonisation des outils et processus qui se traduiront in fine par des documents originaux

numériques pour les activités notariales.

CALENDRIER – Fin octobre 2021, l'élaboration de cette stratégie a débouché sur une feuille de route qui spécifie les mesures et les champs d'action. La prochaine étape consiste à estimer les coûts à engager pour les premières phases de réalisation. Il s'ensuivra des mises au point après consultation de l'Office fédéral de la justice, de la CCDJP ainsi que des associations cantonales de notaires. La mise en œuvre commencera en 2022.

entretien avec...



Aïssa Ndiaye une femme notaire à l'honneur

La French-African Foundation a présenté les lauréats « Young Leaders 2021 » lors d'une cérémonie le 30 juin 2021. Le pro-

gramme Young Leaders « a pour but d'identifier, de rassembler et de valoriser les talents les plus prometteurs sur la scène franco-africaine afin de les faire travailler ensemble sur des projets tournés vers l'impact et la résilience ». Parrainée par les présidents du Sénégal et de France, Macky Sall et Emmanuel Macron, la promotion 2021

récompense cent lauréats départagés parmi près de 3 000 candidats africains et français, âgés entre 28 et 40 ans. Ils représentent 25 pays africains ; 78 sont originaires d'Afrique francophone. Les Young Leaders œuvrent dans différents secteurs : services financiers, éducation, économie, santé, médias et divertissement, non-profit, affaires publiques, services aux entreprises, sport et services juridiques. C'est dans cette dernière catégorie qu'Aïssa Ndiaye, notaire à Paris et membre de l'Association du notariat francophone (ANF), a été sélectionnée.

Comment avez-vous été choisie pour devenir l'un des 100 Young Leaders 2021 ?

Chaque année, la French-African Foundation réunit une promotion de Young Leaders appelés à jouer un rôle important dans les relations franco-africaines, sur la base d'un appel à candidatures public et d'un processus de sélection par un jury. Les candidats retenus participent à deux séminaires de cinq jours, en France et sur le continent africain. Ces sessions permettront aux lauréats de bénéficier d'opportunités uniques de mentorat, de formation et de networking avec des dirigeants des secteurs public et privé. Pour ma part, j'ai été contactée par la fondation qui avait eu écho de mon profil pour candidater.

Comment voyez-vous votre rôle de Young Leader ?

Mon rôle est de contribuer au programme à travers mon expertise et mon expérience des relations franco-africaines en proposant des idées nouvelles notamment sur des sujets relatifs à la sécurisation juridique dans divers domaines. Je suis disposée à apporter ma contribution à l'élaboration de normes juridiques permettant de faciliter les

relations économiques et sociales entre la France et différents pays d'Afrique.

Vous êtes impliquée dans de nombreux projets de l'ANF ou du Conseil supérieur du notariat (formation, droit OHADA, cours de droit à l'université de Niamey, programme d'appui à la justice au Mali, ...). Que représente pour vous cette reconnaissance ?

Elle est valorisante et symbolique. Elle représente l'évolution de notre profession et l'implication du notariat français dans les relations entre la France et le continent africain à travers notamment les diverses actions menées par l'ANF et le CSN, auprès duquel je suis déléguée au Pôle Afrique subsaharienne - Ohada et Francophonie. Je suis ravie que mon engagement soit mis en avant et cela me motive à continuer et à m'investir davantage.

Vous avez été sélectionnée dans la catégorie « Legal Services ». Dans quels projets allez-vous vous investir ?

Le programme a débuté à Paris en octobre dernier. Lors de cette session nous avons eu l'opportunité unique d'échanger avec des

membres du gouvernement français, des chefs d'entreprises, des parlementaires, des spécialistes réputés dans leur domaine de compétence (sport, développement durable, environnement, etc.). Ce n'est qu'à la fin de la deuxième session, prévue à Dakar en mars 2022, que nous pourrons tirer les conclusions de nos échanges et déterminer les projets dans lesquelles les Young Leaders pourront s'investir selon leur domaine de compétence.

Quels ponts voyez-vous entre la France et l'Afrique du fait de votre double appartenance culture africaine et française ?

Les ponts culturels, sociaux, économiques existent depuis très longtemps entre la France et l'Afrique en raison notamment de notre histoire commune. Mon rôle à travers cette double culture est de contribuer à une nouvelle vision des relations franco-africaines peut-être plus égalitaire à tous points de vue. Une relation fondée sur des partenariats et des échanges de compétences à travers la pratique notariale et, de manière plus générale, à travers la sécurisation juridique.

**RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DE CET ENTRETIEN SUR LE SITE DE
L'ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE :
<https://notariat-francophone.org>**